

Risque biologique: Tique

Descriptif du risque

Le risque biologique lié aux tiques correspond à l'exposition potentielle aux piqûres de tiques pouvant transmettre des agents infectieux, notamment la bactérie responsable de la maladie de Lyme. La CNESST reconnaît ce risque comme un risque émergent, avéré ou connu dans sa planification 2024-2027. Au Québec, seule la tique à pattes noires, aussi appelée tique du chevreuil, est reconnue comme vecteur de la maladie. Le risque de transmission demeure faible lorsque la tique est retirée rapidement, notamment lorsqu'elle est accrochée depuis moins de 24 heures.

Secteurs(s) concerné(s)

Départements : Sciences de l'environnement, anatomie, école internationale de français, DBCPSF

Instituts : I2E3

Services : SGIAI, SPP, SAPS

Et tout autre secteur appelé à effectuer des travaux extérieurs ou des sorties terrain.

Activité(s) concernée(s)

Toutes activités réalisées en milieux extérieurs ou naturels pouvant favoriser le contact avec des tiques, incluant notamment les activités d'enseignement, de recherche, ainsi que les travaux d'entretien ou d'aménagement des espaces verts.

Effet(s) sur la santé

La maladie de Lyme est une infection bactérienne transmise par les tiques. Elle peut provoquer divers symptômes (rougeur en forme de rond entourant la piqûre sur 5 cm de diamètre, fièvre, fatigue, maux de tête, raideur à la nuque, douleurs musculaires, arthrite ou problèmes neurologiques ou cardiaques dans les cas plus graves. L'apparition des symptômes survient de 3 à 30 jours après l'infection. Cette maladie est souvent sans symptômes.

Mesure(s) de prévention

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNESST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source : Éviter, lorsque possible, les travaux dans les zones fortement infestées de tiques. Entretenir les terrains (tonte de la végétation, débroussaillage, élimination des hautes herbes et broussailles) afin de réduire leur habitat.

Remplacement : Privilégier des méthodes ou des équipements permettant de limiter les déplacements dans les zones à risque (ex. outils à long manche, machinerie ou véhicules lorsque possible).

Contrôle technique : Aménager et entretenir les sentiers et aires de travail. Délimiter les secteurs à risque élevé. Maintenir les abords des lieux de travail dégagés de la végétation dense. Prévoir des installations pour le lavage des mains et, au besoin, des postes d'inspection après les travaux.

Signaux : Installer une signalisation indiquant la présence potentielle de tiques dans les secteurs à risque et rappeler les mesures de prévention avant l'accès aux zones concernées.

Mesures administratives : Informer et former les travailleurs sur les risques liés aux tiques, les symptômes de la maladie de Lyme et la façon d'effectuer une inspection corporelle. Planifier les travaux pour limiter le temps d'exposition lorsque possible. Mettre en place une procédure pour retirer une tique de façon sécuritaire, signaler les piqûres et assurer le suivi médical au besoin.

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective: Porter des vêtements longs de couleur pâle, rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes, porter des bottes fermées, utiliser un chasse-moustiques contenant un ingrédient homologué (ex. DEET ou icaridine) selon les recommandations du fabricant, porter des gants lors des travaux dans la végétation dense et effectuer une inspection complète du corps et des vêtements après les travaux.

Se référer au site de la CNESST sur [les mesures de prévention des zoonoses](#) ,
[Piqûres de tiques au point 5.3 des risques biologiques](#) et au site [CCHST](#)
[spécification de Santé Qc pour le retrait d'une tique en cas de piqûre](#)

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Rédiger une infolettre annuelle pour sensibiliser la communauté universitaire aux tiques	Annuellement, au printemps	SPP